



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
17 juin 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité, dans lequel ce dernier m'a prié de le tenir périodiquement informé de l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) et de lui présenter un rapport à ce sujet. Par la suite, au paragraphe 11 de sa résolution 1580 (2004), il m'a prié de lui rendre compte par écrit tous les trois mois.

2. Le présent rapport porte sur les événements qui se sont déroulés depuis mon rapport précédent (S/2008/181), daté du 17 mars 2008; on y trouvera notamment les progrès réalisés et les difficultés rencontrées en ce qui concerne la situation politique et socioéconomique et la situation en matière de sécurité et de droits de l'homme.

#### **II. Évolution de la situation politique**

3. La période à l'examen a été marquée par des tensions politiques et institutionnelles entre le Président, João Bernardo Vieira, et l'Assemblée nationale populaire, nées de la controverse au sujet du mandat de l'Assemblée nationale qui devait prendre fin le 21 avril 2008. Selon l'article 19 de la Constitution nationale, les membres de l'Assemblée nationale sont élus pour un mandat de quatre ans à compter de la date de l'annonce des résultats des élections législatives, tandis que la loi électorale fixe les dates des élections entre le 23 octobre et le 25 novembre de l'année où la législature prend fin. Si les élections se tiennent entre le 23 octobre et le 25 novembre alors que le mandat de l'Assemblée nationale a pris fin le 21 avril 2008, il y aurait un vide institutionnel de plus de six mois pendant la période qui s'écoulera entre la fin du mandat et la tenue des élections.



4. Le 25 mars, dans une allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée nationale, le Président Vieira a déclaré notamment que le mandat de la législature 2004-2008 prendrait fin le 21 avril 2008 conformément à la Constitution de Guinée-Bissau. Le même jour, un décret présidentiel a été promulgué pour annoncer que les élections législatives se tiendraient le 16 novembre 2008. En réaction, l'Assemblée nationale a tenu un débat d'urgence le 27 mars 2008, à la demande du Parti du renouveau social, et a adopté, par 65 voix contre 2, avec 3 abstentions, la résolution 03/PL/2008 tendant à proroger le mandat de l'Assemblée nationale, jusqu'à l'annonce des résultats des prochaines élections législatives.

5. Lors du débat, les partisans de la résolution avaient invoqué un règlement interne de l'Assemblée nationale qui stipule que le mandat des parlementaires commence à la première session consécutive aux élections et prend fin après l'annonce des résultats des élections suivantes. Ceux qui s'opposaient à la résolution ont estimé que son adoption était anticonstitutionnelle et qu'il fallait solliciter l'avis de la Cour suprême de justice. La légalité de la résolution a été également remise en cause par le Président Vieira et d'autres acteurs politiques nationaux qui l'avaient jugée entachée d'irrégularités au motif qu'elle n'a pas été adoptée avec la majorité obligatoire des deux tiers et qu'elle prenait effet immédiatement sans l'assentiment du Président, ce qui tient lieu d'usurpation de ses pouvoirs constitutionnels de promulgation. Plus tard, le 14 avril, un groupe de parlementaires a présenté une requête à la Cour suprême de justice pour solliciter un avis juridique consultatif sur la constitutionnalité de la résolution.

6. Après l'adoption de la résolution, le Président Vieira a tenu des consultations séparées avec les membres des partis politiques représentés au Parlement, y compris le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée nationale, et le Conseil d'État s'est réuni le 15 avril en vue de trouver une solution consensuelle.

7. Le 16 avril, les membres de l'Assemblée nationale ont adopté, lors d'une session extraordinaire, la loi constitutionnelle exceptionnelle de transition (n° 1/2008) prorogeant le mandat de l'Assemblée nationale au-delà du 21 avril 2008, jusqu'à l'annonce des résultats des prochaines élections législatives, en indiquant spécifiquement que cette loi prendrait immédiatement effet à la date de sa promulgation. Le texte a été adopté par 68 voix contre 7, avec 6 abstentions. Après une impasse politique marquée par des tensions entre le Président et l'Assemblée nationale, la loi a été finalement promulguée par le Président le 18 avril. Une crise politique et institutionnelle a ainsi été temporairement évitée, mais les partis politiques d'opposition et les membres de la société civile, qui pensent que le Président a signé la loi sous la pression des militaires, n'ont cessé d'exprimer leurs préoccupations à cet égard. Ils ont dénoncé l'ingérence constante des forces armées dans la politique. Le 28 avril, des parlementaires ont présenté une requête à la Cour suprême de justice pour solliciter un avis consultatif sur la loi constitutionnelle exceptionnelle de transition. Le 17 mai, la Cour suprême a confirmé que des consultations juridiques sur la question se tenaient, notamment avec le Procureur général et le Président de l'Assemblée nationale.

8. Par ailleurs, le 18 avril, le Président a signé la loi d'amnistie, qui met à l'abri de poursuites judiciaires toutes les personnes ayant commis des infractions politiques et militaires avant octobre 2004 et rétablit les droits politiques et civiques des personnes qui les ont perdus du fait des crises passées. La loi officialise aussi la création de la Commission de réconciliation nationale, qui aura notamment pour

fonctions d'indemniser les personnes ayant subi des dommages ou des pertes matérielles du fait des conflits politico-militaires passés. En outre, la loi tient compte du mémorandum d'accord du 10 octobre 2004 et de la résolution 12/ANP/2004 de l'Assemblée nationale ainsi que de la résolution 1580 (2004) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil demandait aux autorités de prendre en considération les questions de justice et d'impunité.

9. Après l'annonce de la date des élections législatives par le Président Vieira et la présentation du budget électoral par le Gouvernement le 31 mars 2008, la mobilisation de ressources financières est devenue un problème majeur. Outre les dépenses opérationnelles liées aux élections, il est prévu dans le budget un montant d'environ 4 millions de dollars au titre des dépenses de souveraineté du Gouvernement, qui doit servir à couvrir les arriérés dus au titre d'élections passées (1 513 035 dollars), les salaires du personnel électoral (1 815 185 dollars) et l'inscription des électeurs de la diaspora (500 000 dollars). Le 29 avril 2008, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission européenne ont signé une convention au titre de laquelle l'Union européenne fournirait une contribution de 600 000 euros aux fins du financement des élections législatives de 2008. C'était la première contribution de donateurs au Fonds d'affectation spéciale géré par le PNUD, qui a lui-même fourni une contribution de 600 000 dollars. Le Gouvernement a aussi dégagé une contribution équivalant à 356 000 dollars pour régler les arriérés les plus pressants liés aux élections passées. Le Portugal a garanti des contributions en nature aux fins de l'inscription des électeurs et de l'organisation du scrutin. Le 5 juin, le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Mohamed Ibn Chambas, a informé mon Représentant que la CEDEAO fournirait une contribution de 500 000 dollars pour les élections. En avril, j'ai approuvé une enveloppe financière à prélever sur le Fonds pour la consolidation de la paix en vue de l'exécution de quatre projets à effet rapide, dont un projet d'appui électoral d'un coût de 1 381 889 dollars aux fins de l'inscription des électeurs et de l'éducation civique. Le montant total mobilisé à ce jour s'établit à 3 297 889 dollars, ce qui laisse un manque à gagner de 5 266 209 dollars.

10. Comme suite à la décision prise par le Gouvernement de procéder à l'inscription des électeurs au moyen de techniques biométriques pour les élections législatives de 2008, le PNUD a présenté un budget électoral révisé d'un montant de 15 605 668 dollars, ce qui est plus élevé que le budget initial de 8 564 098 dollars. Le 19 mai 2008, le PNUD a convoqué une réunion des principaux donateurs de la Guinée-Bissau en vue de discuter de l'appui aux élections, en particulier du choix de l'inscription des électeurs au moyen des techniques biométriques, qui s'avère très coûteuse. Le 20 mai, mon Représentant a rencontré, en compagnie du représentant résident du PNUD et du représentant de l'Union européenne, le Premier Ministre, Martinho N'Dafa Cabi, pour l'informer que, vu le temps imparti et les difficultés financières, il ne serait plus possible de procéder à l'inscription des électeurs au moyen des techniques biométriques si la date du scrutin, que le Président Vieira a fixée au 16 novembre 2008, était maintenue. Le 5 juin, le Premier Ministre a expliqué, lors d'une conférence de presse, que le Gouvernement était revenu sur sa décision initiale de procéder à l'inscription des électeurs au moyen des techniques biométriques et qu'il opérerait pour l'inscription manuelle pour les élections de 2008. Il a émis le vœu que les travaux préparatoires nécessaires pour l'inscription des électeurs au moyen des techniques biométriques en vue des élections présidentielles

de 2010 seraient entamés dès janvier 2009. En juin 2008, le PNUD déploiera dans le pays une équipe de conseillers électoraux qui prêteront conseils en matière de gestion des élections, d'éducation civique et de logistique à l'intention des structures électorales nationales.

11. De mars à mai 2008, le programme de dialogue participatif mené par l'Institut national d'étude et de recherche et Interpeace – Voz di Paz (Voix de la paix) – s'est poursuivi par la réalisation de recherches sur les causes profondes de l'instabilité sociopolitique dans le pays à travers des consultations menées au niveau local dans 18 circonscriptions. Dans le cadre du programme, les efforts de collaboration avec les associations économiques communautaires, les organisations non gouvernementales et les radios communautaires se sont poursuivis en vue de renforcer les instances de dialogue dans toutes les régions du pays. Les thèmes courants lors des discussions à l'échelon local étaient notamment : l'insécurité et la violence croissantes dues à l'arbitraire et à l'absence de structures de l'État au niveau local; la mauvaise gouvernance, qui a battu en brèche la confiance placée dans les institutions de l'État; le mauvais fonctionnement du système de justice et l'application de formes traditionnelles de justice qui souvent n'étaient pas conformes aux normes internationales; la paupérisation de vastes sections de la population du fait de la mauvaise gestion des ressources naturelles; et l'intensification des conflits locaux du fait du chômage et de la pauvreté généralisée.

12. Au cours de la période considérée, le BANUGBIS a produit 13 programmes radiodiffusés portant sur la réconciliation, les questions d'égalité des sexes, les élections et la lutte contre le trafic de drogue. En juin 2008, une série d'émissions a été diffusée sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et sur la participation des femmes au processus électoral.

13. Du 16 au 18 mai 2008, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerios, s'est rendu en Guinée-Bissau dans le cadre d'une mission de travail en Afrique de l'Ouest. Il a rencontré le Président Vieira, le Ministre des affaires étrangères, le Président de la Commission électorale nationale, le chef d'état-major des forces armées et les représentants des organismes des Nations Unies. Les discussions et les consultations ont porté sur les efforts entrepris par le Gouvernement et ses partenaires pour consolider la paix et la stabilité, notamment la préparation des prochaines élections législatives, l'action de la Commission de consolidation de la paix en Guinée-Bissau, la réforme du secteur de la sécurité et de la défense et la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée. Le Sous-Secrétaire général a reconnu les difficultés auxquelles se heurtent le Gouvernement et ses partenaires et souligné en particulier la nécessité de renforcer la capacité des institutions démocratiques de l'État, de remédier d'urgence à l'insécurité alimentaire et satisfaire les autres besoins socioéconomiques de la population et d'instaurer un climat propice et des conditions permettant de tenir des élections législatives crédibles et transparentes en novembre 2008. Il s'est engagé à appuyer l'action de sensibilisation menée par le système des Nations Unies et ses partenaires en Guinée-Bissau pour aider le pays à poursuivre les efforts de stabilisation et a souligné que la démarche intégrée inhérente à l'action menée par la Commission de consolidation de la paix offrira une autre voie pour la mobilisation de ressources en faveur du pays.

### **III. Activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix**

14. En avril et mai 2008, le BANUGBIS a continué, en collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, de prêter concours à l'action menée par la Commission de consolidation de la paix. La Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente de la formation Guinée-Bissau, Maria Viotti, a conduit une délégation de la Commission de consolidation de la paix dans ce pays du 6 au 11 avril. Le principal objet de la visite était de tenir des consultations avec les parties prenantes, notamment le Gouvernement et les partenaires nationaux et internationaux ainsi que la société civile et le secteur privé, sur le cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. La délégation a également visité des projets de consolidation de la paix dans tout le pays.

15. Le 7 mai, la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a lancé une série de débats thématiques sur les priorités en matière de consolidation de la paix, notamment sur les élections; la réforme de l'administration publique et les mesures visant à relancer l'économie; la lutte contre la drogue; le renforcement du secteur de la justice; les problèmes socioéconomiques, dont l'emploi des jeunes et l'énergie; et la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit. Les représentants du Gouvernement, de la société civile, y compris les groupes de femmes et le secteur privé, du système des Nations Unies en Guinée-Bissau et d'autres partenaires, ont participé à ces débats par liaison vidéo. Ces débats thématiques devraient servir de base à l'élaboration par le Gouvernement bissau-guinéen, en consultation avec toutes les parties prenantes, du cadre stratégique pour la consolidation de la paix dans le pays, qui doit être finalisé et adopté vers la fin de juillet 2008.

16. Début avril 2008, le plan de priorités intérimaire de la Guinée-Bissau a été approuvé. J'ai également approuvé une enveloppe de 6 millions de dollars à prélever sur le Fonds pour la consolidation de la paix en vue de l'exécution de quatre projets de courte durée proposés dans les domaines de la sécurité, de l'emploi des jeunes et de l'organisation des prochaines élections législatives. Le Comité directeur national récemment créé s'est réuni fin avril pour en approuver le mandat et le règlement intérieur; il s'est réuni de nouveau le 29 mai 2008 pour approuver quatre propositions de projets établies et présentées par le Gouvernement par l'intermédiaire d'organismes des Nations Unies et de leurs homologues nationaux. Une fois le plan-cadre stratégique achevé en juillet 2008, et conformément aux priorités définies, j'annoncerai la deuxième enveloppe à prélever sur le Fonds pour la consolidation de la paix aux fins de l'assistance à la Guinée-Bissau.

### **IV. Problèmes de sécurité**

17. Le 13 avril 2008, le quartier général de la police judiciaire à Bissau a été attaqué et saccagé par une vingtaine d'agents de police. Pendant l'attaque, 21 prisonniers ont été libérés et un membre de la police judiciaire, en détention pour avoir tué un agent de police, a été amené et tué, et son corps a été exposé sur la place publique. Le 14 avril, lors d'une conférence de presse sur la question, le Premier Ministre et les Ministres de la justice et de l'intérieur ont condamné

l'incident et annoncé qu'une commission d'enquête serait créée pour faire la lumière sur les circonstances afin que les responsables répondent de leurs actes. Le quartier général de la police judiciaire a été mis sous scellés et placé sous la protection de la police militaire.

18. Mon Représentant a ultérieurement rencontré à diverses occasions les autorités, notamment le Premier Ministre, les Ministres de la justice et de l'intérieur, le Procureur général et le Directeur général de la police judiciaire, pour s'assurer que l'incident n'engendrerait pas d'autres crises et pour encourager un règlement rapide de la situation, en partie afin de ne pas compromettre les opérations de lutte contre les stupéfiants menées par la police judiciaire. Le Procureur général a lancé les travaux de la commission d'enquête tout en déplorant le manque de coopération de la part de certains districts.

19. Le 5 mai, le Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau s'est réuni à Praia. Il a condamné les récents affrontements entre les forces de sécurité dans le pays et a demandé au Gouvernement de mettre en place des mécanismes solides de répression pour lutter contre l'impunité et d'envisager de recourir aux instruments internationaux en vigueur à cet égard. Le Groupe a également décidé de créer un groupe de contact local comprenant ses représentants à Bissau, sous la coprésidence du Portugal et de la CEDEAO. Le groupe local assurera la continuité des activités du Groupe international et donnera suite à ses séances de travail périodiques en maintenant un dialogue permanent avec le Gouvernement et les autres acteurs locaux.

20. Au cours de la période considérée, des projets ont été élaborés, grâce à l'assistance technique, en vue de la mise en œuvre des engagements souscrits par la communauté internationale à la Conférence internationale sur le trafic de drogue en Guinée-Bissau qui s'est tenue à Lisbonne en décembre 2007. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Commission européenne et le Gouvernement de Guinée-Bissau ont conclu un accord qui permettrait le décaissement des 2 millions d'euros que la Commission a fournis comme contribution à Lisbonne. Le 8 mai 2008, le Gouvernement a inauguré les structures nationales de gestion chargées du contrôle et de la mise en œuvre du plan opérationnel gouvernemental de lutte contre les stupéfiants. Il s'agit de deux organes directeurs opérationnels chargés de la mise en œuvre des projets dans les domaines de l'application des lois et de la justice pénale, et d'un conseil consultatif réunissant les ministères compétents et les partenaires internationaux.

21. Un conseiller spécial de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la lutte contre les stupéfiants et la criminalité organisée a pris ses fonctions à Bissau en mai 2008, achevant ainsi la mise en place d'une présence de l'Office en Guinée-Bissau. Cette présence à Bissau est indispensable pour accélérer la prestation de l'assistance technique à la police judiciaire et l'exécution des projets par l'Office et le Ministère de la justice conformément au plan opérationnel gouvernemental de lutte contre les stupéfiants.

22. Le 22 mai 2008, mon Représentant a convoqué une réunion des partenaires internationaux pour examiner les efforts de mobilisation de ressources comme suite à la Conférence de Lisbonne. Les débats ont porté sur la création par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de mécanismes pour la mise en commun et la prestation de l'assistance en vue de la mise œuvre du plan opérationnel gouvernemental de lutte contre les stupéfiants, ainsi que sur les liens avec la

Conférence régionale de la CEDEAO sur le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest. Le 23 mai, le comité national de mise en œuvre du plan opérationnel gouvernemental de lutte contre les stupéfiants a tenu sa première réunion au Ministère de la justice pour examiner l'action menée en matière de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée.

23. Le 21 avril 2008, le Bureau du Procureur général a convoqué le Premier Ministre pour l'entendre au sujet de sa récente déclaration publique selon laquelle il savait que plusieurs personnes menaient des activités liées au trafic de drogue dans le pays. Le 14 mai, le Procureur général adjoint a interrogé le Premier Ministre, qui est également président du comité de lutte contre le trafic de drogue.

## V. Aspects militaires

24. À la mi-avril 2008, le Gouvernement a publié les résultats du recensement des forces armées financé par le PNUD, qui avait été réalisé du 2 au 20 mars 2008. À la fin de cette opération, des cartes d'identité ont été délivrées à tout le personnel d'active des forces armées, soit 4 458 éléments, dont 95,8 % d'hommes et 4,2 % de femmes. Au titre du programme de réforme du secteur de la sécurité, il est prévu de réduire les effectifs des forces armées en les ramenant à 3 440 personnes. Les officiers supérieurs et sous-officiers sont au nombre de 2 473 (55,4 %) tandis que les militaires de grade inférieur, notamment les caporaux et les soldats, sont au nombre de 1 985 (44,6 %). Cette pyramide inversée de la structure des forces armées exerce une forte pression sur la masse salariale militaire du Gouvernement et montre combien il est urgent d'effectuer un recensement de toutes les autres forces de défense et de sécurité afin de planifier convenablement la démobilisation et la réintégration aussi bien des forces de défense et que des forces de sécurité.

25. Le recensement des forces armées était considéré comme une condition préalable à tout engagement effectif des donateurs à l'appui de la stratégie nationale de réforme du secteur de la défense et de la sécurité. Dans l'intervalle, le comité de coordination technique de la réforme du secteur de la sécurité a entamé, avec le concours financier de l'Union européenne, les activités préparatoires au recensement des anciens combattants de la guerre de libération, qui devrait avoir lieu en juin 2008.

26. Entre janvier et avril 2008, une superficie totale de 2 719 502 mètres carrés a été déminée, 45 mines antipersonnel, 152 mines antichars et 6 mines antiembarcations ainsi que 348 engins non explosés et 78 détonateurs ayant ainsi été détruits par les organisations non gouvernementales Humanitarian Aid (HUMAID) et Lutamos Todos Contra as Minas. Du 30 mars au 4 avril, le BANUGBIS a organisé des séances de formation sur l'emploi de la force et le maniement des armes à feu, le code de conduite et la déontologie, les principes relatifs aux droits de l'homme dans le maintien de l'ordre et les droits des femmes et des enfants. Les participants comprenaient 59 agents de police, dont cinq femmes, provenant des services de maintien de l'ordre public, de l'immigration et de la sécurité de l'État. La formation a eu lieu à Bolama et à Bouma, dans le sud du pays. En outre, du 26 au 30 mai, 25 membres de la police judiciaire ont été formés à l'emploi de la force et au maniement des armes à feu. En juin, quelque 50 agents de la police des douanes et des frontières ont été formés à la lutte contre les migrations clandestines et le trafic de drogue.

27. Le 14 avril 2008, une équipe mixte civilo-militaire de l'Union européenne composée d'experts de la sécurité et de la défense est arrivée en Guinée-Bissau pour préparer les conditions logistiques et techniques en vue du déploiement de 15 membres du personnel civil et militaire de l'Union européenne dans le pays. Le personnel déployé fournira une assistance technique aux services de sécurité et de défense de la Guinée-Bissau aux fins de la réforme du secteur de la sécurité du pays. Cette assistance, qui consistera notamment à réviser ou élaborer la législation pertinente et à renforcer les mécanismes judiciaires existants, est assurée dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense grâce à un budget de 5,6 millions d'euros sur une période de 12 mois. La Commission européenne a de plus affecté 27 millions d'euros à la prévention des conflits au titre du dixième fonds de développement européen, ce qui la place au premier rang s'agissant de l'appui financier et technique fourni au programme de réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau.

28. Le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD a aidé l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée-Bissau à élaborer un projet de réforme du secteur de la justice et de la sécurité pour le Gouvernement, assorti d'un concours financier estimé à 7 980 488 dollars. Ce projet vise à accroître l'accès des groupes vulnérables, en particulier des femmes, à la justice, à renforcer les capacités nationales et à prévenir les conflits violents, tout en en atténuant éventuellement les effets, par le renforcement du secteur de la justice en Guinée-Bissau. À ce jour, un montant de 2 187 900 dollars a été mobilisé, grâce aux contributions de l'Allemagne et du PNUD, mais il reste encore à mobiliser 5 792 588 dollars.

29. Du 14 au 16 avril 2008, une délégation du Comité des chefs d'état-major de la CEDEAO, comprenant les chefs d'état-major du Nigéria et du Burkina Faso, a effectué une mission d'établissement des faits en Guinée-Bissau. La mission avait pour principal objectif de déterminer l'état des casernes et les conditions de vie du personnel militaire et de rencontrer les autorités nationales pour examiner la situation politique et socioéconomique du pays et l'état d'avancement de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité. À la fin de la visite, la délégation a demandé à la CEDEAO et à l'ONU de faire davantage pour mobiliser l'appui des donateurs à la mise en œuvre des programmes et projets de développement en Guinée-Bissau afin que l'ensemble de la population – civile et militaire – en bénéficie. Elle a également demandé à la communauté internationale de collaborer avec les autorités bissau-guinéennes à la mise en œuvre du programme de réforme du secteur de la sécurité, s'agissant en particulier de la réinsertion sans heurt des ex-combattants dans la vie civile.

30. Le Gouvernement et les partenaires internationaux reconnaissent que pour mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bonne fin la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau, il faudra une meilleure coordination de l'aide fournie par les donateurs afin d'éviter les doubles emplois et de favoriser les synergies et la complémentarité entre partenaires. C'est ainsi que, pour relever le défi, le Département des affaires politiques et le BANUGBIS ont organisé à New York, les 22 et 23 mai 2008, avec le concours du Département des opérations de maintien de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, une rencontre de réflexion sur l'appui – actuel et prévu – des donateurs à la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau. Au rang des participants, figuraient les organismes des Nations Unies et les départements de l'ONU à New York ainsi que des représentants de gouvernements, la Banque mondiale, l'Union européenne, l'Organisation de

coopération et de développements économiques, l'Union africaine et la CEDEAO. Des fonctionnaires des bureaux régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à Dakar et des représentants de la Guinée-Bissau y ont participé par liaison vidéo. Les débats ont mis l'accent sur la nécessité d'accroître l'appui apporté au Gouvernement, sur les plans financier, matériel et technique, et de remédier aux insuffisances en matière d'application des lois et de justice pénale. Une mission d'évaluation devrait se rendre en Guinée-Bissau vers la fin de 2008 pour recenser les domaines prioritaires où les donateurs pourraient apporter une contribution supplémentaire au programme de réforme du secteur de la sécurité.

## **VI. Aspects économiques et sociaux**

31. Au cours de la période examinée, certains indicateurs économiques se sont améliorés en Guinée-Bissau. La hausse de la production agricole et la multiplication des activités dans le secteur de la construction ont entraîné une croissance de l'activité économique. Les perspectives économiques pour 2008 laissent présager un taux de croissance de 3 % du produit intérieur brut et un taux d'inflation de 7 %, en recul par rapport au taux de 9,3 % enregistré en 2007. À ce jour, 25 000 tonnes de noix de cajou ont été exportées, et cette année, le volume de ces exportations devrait atteindre 106 000 tonnes au total, contre 96 100 en 2007 et 93 300 en 2006. Pour 2008, les crédits nécessaires au Gouvernement devraient s'élever à 115,8 millions de dollars. Si les recettes ont connu une augmentation relative, les dépenses publiques ont excédé les prévisions. Après déduction de toutes les recettes et des contributions des donateurs, le déficit budgétaire se chiffrerait à 12 millions de dollars. Le soutien budgétaire que les donateurs ont apporté collectivement jusqu'à présent avoisine 60,7 millions de dollars.

32. Dans l'ensemble, la situation budgétaire de la Guinée-Bissau demeure fragile en raison de l'augmentation des prix du carburant et des denrées alimentaires. Le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures de prévention, comme la détaxe des importations de riz, base de l'alimentation de la plupart des habitants, et du carburant, afin d'atténuer les répercussions sur la population de l'augmentation des prix, mais cela entraînera une chute du produit de l'impôt prévu par l'État.

33. Du 8 au 22 mai 2008, une mission du Fonds monétaire international (FMI) a effectué une visite d'évaluation en Guinée-Bissau pour examiner les résultats obtenus par le Gouvernement dans le cadre de l'assistance d'urgence après un conflit offerte par le Fonds, et étudier la possibilité d'allouer au pays un deuxième crédit d'un montant de 2,8 millions de dollars. La mission du FMI est parvenue à un accord avec le Gouvernement pour consolider tout au long de l'année 2008 les progrès accomplis récemment en matière de stabilité budgétaire et éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, grâce à la réalisation de contrôles budgétaires plus stricts, à l'intensification des efforts déployés pour accroître le recouvrement des recettes et à une bonne gouvernance économique. Le Conseil d'administration du FMI devrait examiner la demande de versement du deuxième crédit en août 2008 au plus tard. La mission du FMI en Guinée-Bissau n'a pas douté que les efforts que le Gouvernement déployait pourraient déboucher sur un accord concernant une facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, une fois que la Guinée-Bissau aurait atteint le point d'achèvement fixé dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et sur l'allègement de sa dette dans le

cadre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale. Le FMI a affirmé que cette série de mesures dans le domaine de la gouvernance économique inciterait les donateurs à appuyer davantage les réformes macroéconomiques structurelles indispensables. Le Fonds a également proposé que des mesures soient prises dans le prolongement de la table ronde des donateurs pour la Guinée-Bissau, organisée à Genève en novembre 2006, pour mobiliser encore plus les principaux partenaires donateurs en faveur de la Guinée-Bissau.

34. Le Programme alimentaire mondial continue de surveiller les prix des denrées alimentaires et il a constaté que celui du riz a augmenté d'environ 20 % au cours des cinq derniers mois. D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les importations de riz devraient atteindre 84 521 tonnes, alors que la production nationale s'élèverait à 53 208 tonnes. À ce jour, rien ne prouve que l'augmentation des prix des denrées alimentaires a des répercussions sur l'état nutritionnel des enfants et de la population en général, mais la situation pourrait aisément se dégrader dans la mesure où dans le pays, 14 % des ménages ruraux sont en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave. En collaboration avec le Département de la nutrition du Ministère de la santé et l'organisation non gouvernementale Caritas, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a prévu de se rendre dans les 24 centres de nutrition du pays pour y collecter des données sur l'état nutritionnel des enfants.

35. Avec l'appui de la FAO, le Ministère de l'agriculture et du développement rural a lancé une campagne nationale de diversification agricole pour distribuer des semences aux agriculteurs ruraux, dont 65 tonnes de riz, 40 tonnes de cacahouètes et 9 tonnes de doliques, campagne qui cible en particulier les producteurs touchés par les mauvaises récoltes de noix de cajou de ces dernières années.

36. L'équipe commune des Nations Unies chargée du problème du sida aide le Gouvernement de la Guinée-Bissau à prendre les dispositions voulues pour pouvoir bénéficier de la subvention de 44 millions de dollars que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a approuvée en novembre 2007 pour appuyer la lutte contre le sida dans le pays. Afin de renforcer la coordination générale, l'équipe de pays des Nations Unies a fourni un appui technique au système national de contrôle et d'évaluation des mesures prises pour lutter contre le sida, ainsi qu'au plan de gestion de l'approvisionnement en produits liés à la lutte contre cette maladie. Le nombre de personnes recevant un traitement antirétroviral est passé de 860 adultes et 39 enfants fin 2007 à 1 077 adultes et 46 enfants en 2008.

37. Le 29 avril 2008, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé l'octroi par l'Association internationale de développement d'une subvention de 10 millions de dollars à l'appui de l'exécution d'un projet visant à garantir la prestation de services publics en Guinée-Bissau en cas de situation d'urgence. Elle couvrira essentiellement le traitement des enseignants du primaire, de telle sorte qu'en 2008, la prestation des services en lien avec l'éducation de base pourra être assurée sans discontinuer. Elle facilitera en outre l'offre après 2008 d'un soutien émanant de multiples donateurs, à la faveur du programme relatif à l'éducation pour tous. Compte tenu du fait que les arriérés de solde dans le secteur éducatif ont poussé les enseignants à se mettre en grève à plusieurs reprises l'année dernière, la Banque mondiale continue de s'employer à contribuer à la prestation ininterrompue des services publics critiques.

## **VII. Application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité**

38. Du 14 au 16 avril 2008, le BANUGBIS a facilité l'organisation d'un atelier consacré à l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, auquel ont participé 30 personnes venant du BANUGBIS, de l'équipe de pays des Nations Unies, de la Commission européenne, de la CEDEAO et du West Africa Network for Peacebuilding. Lors de cet important forum, les participants ont pu réfléchir aux stratégies à suivre pour accroître la participation des femmes à la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Ils ont défini à cet égard des mesures précises à prendre pour veiller à ce que le plan-cadre stratégique que la Commission de consolidation de la paix était en train d'élaborer, le processus électoral et la restructuration du secteur de la sécurité et de la défense, ainsi que le processus de réconciliation nationale, prennent en considération certains éléments concernant spécifiquement les femmes. Ils ont en outre recommandé que les problèmes des femmes soient pris en compte dans tous les aspects des travaux menés par le système des Nations Unies en Guinée-Bissau. Ils ont ainsi notamment proposé qu'un groupe de travail thématique soit chargé de la problématique hommes-femmes, afin de garantir la coordination des activités mises en œuvre par les organismes des Nations Unies et les parties prenantes nationales, y compris la société civile, en vue d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la programmation du développement sociopolitique en Guinée-Bissau.

39. Pendant la période à l'examen, le BANUGBIS a continué de collaborer avec l'Institut bissau-guinéen des femmes et des enfants, le principal réseau de la société civile chargé de défendre les femmes, qui rassemble aussi des organisations de femmes parlementaires et ministres, et des institutions luttant contre la violence sexiste ou œuvrant pour que les femmes soient prises en compte dans le développement socioéconomique. Un comité mis sur pied le 29 avril 2008 a arrêté une marche à suivre, qui consiste notamment à collecter des informations de référence et à organiser localement des consultations avec des dirigeantes, des responsables des pouvoirs publics et des chefs traditionnels, et qui se conclura par l'organisation en juin 2008 d'un atelier national visant à analyser la situation des hommes et des femmes dans le pays et à formuler des recommandations spécifiques concernant le plan-cadre stratégique établi par la Commission de consolidation de la paix pour la Guinée-Bissau.

## **VIII. Aspects relatifs aux droits de l'homme**

40. Le 29 avril 2008, le Président de la Ligue des droits de l'homme de la Guinée-Bissau, Luis Vaz Martins, a présenté à mon Représentant le rapport annuel de la Ligue, dans lequel celle-ci évoquait un phénomène qu'elle jugeait préoccupant, à savoir la recrudescence des mesures d'intimidation à l'encontre des journalistes, des magistrats et des militants des droits de l'homme, ainsi que l'influence croissante des forces armées sur les affaires politiques et publiques. La Ligue a dénoncé dans son rapport le renforcement de l'ethnocentrisme et du tribalisme qui se produisait selon elle dans le pays et demandé que la composition des forces armées soit équilibrée sur les plans ethnique et religieux.

41. Le 3 mai 2008, l'Observatoire des journalistes de la Guinée-Bissau a été lancé dans le but de surveiller la situation des médias dans le pays. Le 20 mai, Alberto Dabó, correspondant de Reuters en Guinée-Bissau, a comparu en justice pour y répondre d'accusations de diffamation après avoir participé en tant qu'interprète, en juin 2007, à un programme d'information télévisé britannique dans lequel il était dit que la marine bissau-guinéenne était impliquée dans le trafic de stupéfiants. Le BANUGBIS continuera de suivre l'évolution de cette affaire.

42. La traite des enfants demeure un problème très préoccupant. Pas moins de 200 enfants, dont certains auraient à peine 5 ans, seraient introduits clandestinement chaque mois au Sénégal. La police des frontières, les principales organisations de protection de l'enfance et les responsables locaux sont en train d'être formés, avec l'appui de l'UNICEF, au maniement de certains outils destinés à prévenir ce phénomène. L'UNICEF dotera aussi les personnes chargées de la protection de l'enfance dans les services de police de matériel qui facilitera la surveillance le long des frontières. Les relations entre les défenseurs des droits de l'enfant qui œuvrent aux échelons international et local et le Conseil islamique de Guinée-Bissau sont tendues. Celui-ci s'oppose à l'utilisation du concept de « traite », arguant que les enfants talibés se rendent au Sénégal pour des motifs religieux.

43. L'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population ont arrêté des programmes communs pour multiplier les activités visant à mettre fin à la mutilation génitale féminine en Guinée-Bissau, où cette pratique toucherait deux femmes âgées de 15 à 49 ans sur cinq. Avec l'appui des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile, la Commission spéciale des femmes et des enfants de l'Assemblée nationale a présenté un projet de loi visant à interdire cette pratique, bien que le Président de la Commission parlementaire chargée des questions concernant les femmes et les enfants ait récemment décidé de supprimer ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, au motif qu'il exacerberait les tensions ethniques et religieuses.

## **IX. Sécurité du personnel**

44. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité ont principalement pâti de l'instabilité politique et de la présence de groupes armés, associés au pillage de villages entiers. Paradoxalement, le taux de criminalité reste faible. Les fonctionnaires des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont essentiellement été victimes de menus larcins et de tentatives d'introduction par effraction dans les maisons. Seuls un vol et une tentative d'effraction ont été signalés pendant la période à l'examen. Les fonctionnaires des Nations Unies peuvent se déplacer librement dans tout le pays.

## **X. Observations et recommandations**

45. Le fait que les autorités de Guinée-Bissau aient récemment indiqué qu'elles connaissaient les personnes associées au trafic de stupéfiants et à la criminalité organisée montre combien il est urgent que la communauté internationale prenne des mesures résolues pour aider le Gouvernement à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée. J'engage les autorités de Guinée-Bissau à tirer parti des

instruments internationaux pour faire face à ce phénomène qui a des répercussions sur les plans régional et international.

46. Je trouve encourageantes les informations faisant état de meilleures perspectives de redressement économique et la volonté du Gouvernement bissau-guinéen de prendre résolument des mesures efficaces pour améliorer la discipline budgétaire et la stabilité économique dans le pays. Toutefois, la situation économique et financière demeure précaire, d'où la nécessité d'un appui substantiel de la communauté internationale pour aider la Guinée-Bissau à sortir de cette situation difficile, en particulier pour porter remède aux déficits budgétaires persistants et à l'absence d'investissements de l'État dans les services publics et l'infrastructure.

47. Il est particulièrement inquiétant de constater que, au moment où la Guinée-Bissau prépare les élections législatives de novembre 2008 et où la situation générale dans le pays demeure incertaine, les ressources financières nécessaires pour assurer le bon déroulement de cet important scrutin font défaut. Les récents affrontements entre les forces de sécurité et le sentiment d'impunité qui règne compromettent les acquis en matière de promotion de l'état de droit et de la démocratie. L'incapacité du Gouvernement à payer les arriérés de salaires au cours des derniers mois pourrait raviver les tensions. À cet égard, je lance de nouveau un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse une aide budgétaire à la Guinée-Bissau et, en particulier, pour qu'elle ne cesse de lui apporter un concours financier et matériel en vue de l'organisation des prochaines élections législatives. Je salue les efforts entrepris par les institutions financières internationales pour poursuivre leur action dans le pays et en particulier pour fournir l'assistance indispensable.

48. Je trouve encourageant que de nombreuses activités soient menées s'agissant de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau et je constate avec satisfaction que le recensement des forces armées, financé par le PNUD, a été mené à bonne fin avec la collaboration des autorités du pays. La réussite de ce recensement lève un important obstacle à l'appui des donateurs à la réforme du secteur de la sécurité. Je me félicite de la mise en route de la mission au titre de la politique européenne de sécurité et de défense en Guinée-Bissau et de l'appui financier et technique que l'Union européenne apporte au programme de réforme du secteur de la sécurité du pays.

49. Je félicite le Gouvernement d'avoir fait preuve d'une collaboration constante et positive à l'égard de la Commission de consolidation de la paix et je l'engage à poursuivre son action sur les plans technique et politique. Le succès de l'entreprise de consolidation de la paix est indispensable pour l'avenir de la Guinée-Bissau; je recommande donc de renforcer les ressources et les capacités du BANUGBIS et de l'équipe de pays des Nations Unies pour leur permettre de lui assurer un appui total et efficace, en particulier eu égard au surcroît de travail inhérent à l'action de consolidation de la paix.

50. Je souhaite conclure en félicitant encore une fois le personnel du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, sous la direction de mon Représentant, Shola Omoregie, ainsi que le personnel de l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies pour les efforts importants qu'ils continuent de déployer en Guinée-Bissau, souvent dans des conditions difficiles.